



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 juin 2006**

**Régime Indemnitare des agents de la ville de Niort à compter du  
1er janvier 2006 - Modification**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006**

DELIBERATION D20060227

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 27 janvier 2006, le Conseil Municipal a adopté les modalités d'attribution du régime indemnitaire applicable aux agents de la ville de Niort, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Or, il s'avère que le corps de cette délibération comporte une erreur s'agissant des indemnités applicables aux agents du patrimoine, le tableau annexé étant quant à lui exact.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier le paragraphe relatif à ces personnels comme suit :

### **INDEMNITES DES AGENTS DU PATRIMOINE**

- Les agents du patrimoine bénéficieront de primes calculées sur la base de :

- l'IAT de l'échelle 3 conformément au décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002. Les montants individuels seront attribués selon les modalités figurant au tableau annexé à la présente délibération.

- la PSS (prime de sujétion spéciale) des personnels de surveillance et d'accueil dans la limite du montant fixé par le décret n° 95-545 du 2 mai 1995 et l'arrêté du 24 août 1999.

Par ailleurs, s'agissant des indemnités des gardiens de police, il y a lieu de préciser que l'Indemnité (et non Prime) Spéciale Mensuelle de Fonction, qui leur est applicable conformément aux décrets n° 97-702 du 31 mai 1997 et n° 2000-45 du 20 janvier 2000, est égale à 18 % du traitement brut soumis à pension hors supplément familial et indemnité de résidence.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter les modifications et précisions rédactionnelles apportées à la délibération du 27 janvier 2006 relative au Régime Indemnitaire des agents de la ville de Niort, le tableau annexé restant quant à lui inchangé.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)